

Pourquoi les assos se mobilisent le 11 octobre ?

Depuis près de 120 ans et la loi de 1901, les associations en France transforment la fraternité et la solidarité en actes dans tous les espaces et les temps de la vie. Cette mission citoyenne et politique est aujourd'hui animée par 1,5 million d'organisations, 20 millions de bénévoles et 1,9 million de salariés, faisant des associations un partenaire indispensable des pouvoirs publics et un acteur incontournable du quotidien.

A l'heure où la société se fragmente et où les discours de haine se banalisent, les associations incarnent de véritables figures de cohésion, elles font preuve d'une grande résilience en tissant des réseaux de solidarité et en se positionnant pour apaiser les tensions. Le 11 octobre, le tissu associatif se mobilise pour défendre bien plus qu'un pan de l'économie sociale et solidaire mais un pilier qui contribue à garantir l'équilibre de notre société.

En résumé, pourquoi se mobilise-t-on le 11 octobre ?

- Car toutes les autres formes d'interpellation n'ont pas abouti : depuis plusieurs années, les interpellations et les propositions du secteur associatif restent sans réponse. La mobilisation constitue une nouvelle manière d'apostropher les pouvoirs publics.
- Car le modèle économique est fragilisé, un constat confirmé par des chiffres récents : les événements structurels et conjoncturels ont fragilisé les finances du secteur associatif. Il est urgent de trouver des solutions afin de préserver la capacité d'action des associations.
- Car les associations constituent un pilier essentiel de notre société : notre société est déjà marquée par la crise sociale, démocratique, budgétaire et une fragmentation inédite. Dans ce contexte, laisser la situation financière des associations continuer à se dégrader alors qu'elles jouent un rôle pivot dans nos territoires, c'est aggraver ces nombreuses crises.

Que demande-t-on ?

- Pas un euro de moins pour le monde associatif : les associations ne sont pas une variable d'ajustement et les coupes budgétaires doivent cesser.
- Un sursaut politique en faveur du monde associatif : des actes de confiance et de reconnaissance de la part des pouvoirs publics.
- Des propositions concrètes à la portée des associations.

La mobilisation : une nouvelle interpellation des pouvoirs publics !

Car toutes les autres formes d'interpellation n'ont pas abouti.

En effet, face à la dégradation de sa situation budgétaire, le monde associatif a régulièrement essayé d'alerter les pouvoirs publics :

- Le 3 septembre 2023, le président des Restos du Cœur lançait une alerte au journal télévisé de TF1 de 20h. Ce premier cri du cœur est suivi quelques jours plus tard par une tribune, signée par plus d'un millier d'associations de terrain à l'attention de la Première ministre Elisabeth Borne « Madame la Première ministre, le milieu associatif se meurt ! ».
- Le 28 janvier 2025, alors que les restrictions budgétaires frappaient à nouveau durement le secteur associatif, une lettre ouverte du Mouvement associatif au Premier ministre François Bayrou s'inquiétait des conséquences économiques et sociales pour nos territoires.
- Dans le même temps, les alertes sectorielles se sont progressivement multipliées face à l'austérité budgétaire. Fin 2024, les associations de la région Pays-de-la-Loire ont dénoncé les coupes dans le domaine du sport, de la culture et de la vie associative qui ont eu pour effet la réduction ou la suppression d'activités, la fermeture de structures associatives ainsi que la diminution de l'offre sociale, culturelle et sportive...
- Plus récemment, en août 2025, une enquête de la Fondation des femmes alertait sur les conséquences de ces choix budgétaires qui ont conduit à fragiliser l'accès et l'effectivité des droits des femmes.

Pourtant, toutes ces interpellations sont restées sans réponse concrète et la situation financière des associations continue à se dégrader. Les données récentes sont sans équivoque : la trésorerie des associations est fragilisée, les financements incertains et à la baisse et les activités diminuent comme les possibilités d'emploi associatif.

Un modèle économique fragilisé

→ **Les chiffres récents confirment que la situation budgétaire des associations est inquiétante et poursuit sa dégradation.**

1- Avant l'austérité budgétaire, l'avis du Conseil économique, social et environnemental "Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique" du 28 mai 2024 détaille une évolution structurelle importante du financement associatif qui explique pour partie la dégradation de la santé financière des associations :

- Ce texte explique que si la part des financements publics dans les ressources associatives est restée relativement stable, leur mode d'attribution a changé. Les subventions pluriannuelles sont remplacées par des financements ponctuels (les appels à projets, les marchés publics...). A titre d'illustration, l'avis souligne que **la part des subventions publiques dans les ressources des associations a chuté de 41 % entre 2005 et 2020, passant de 34 % à 20 %**.¹



- Cet avis dresse également **un premier panorama de la santé financière des associations à travers un questionnaire en ligne où plus de 6500 structures associatives** ont apporté une contribution.

2- **Selon les projections de l'UDES d'octobre 2024**, le budget 2025 menace directement plus de 186 000 emplois dans le secteur de l'ESS.

3- **L'étude de mars 2025, portée par l'ORVA des Hauts-de-France sur demande du Mouvement associatif, du Réseau National des Maisons des Associations et d'Hexopée.**

Elle recueille des témoignages de 5.557 dirigeants d'associations de toutes tailles, tous secteurs d'activités et toutes régions et nous révèle que :

- **31% des associations employeuses disposent d'une trésorerie inférieure à trois mois**, les rendant particulièrement vulnérables.
- 23% des associations ont des problèmes de trésorerie de manière récurrente et 31% de manière ponctuelle.
- **69 % des associations employeuses déclarent que le montant de leurs fonds propres en mars 2025 est fragile ou nul.**
- Alors que près de la moitié des renouvellements de subvention n'ont pas encore abouti : 5% des demandes ont d'ores et déjà été refusées et 25% des subventions déjà attribuées sont en légère baisse et 20% en forte baisse.
- En conséquence, **28% des associations déclarent diminuer leurs activités, 18 % ne remplacent pas les départs de leurs employés** ; 16% annulent ou retardent leurs recrutements et 8% pensent à entamer un plan de sauvegarde avant que les coupes budgétaires ne produisent leur effet.

4- **Plus récemment, selon le compte-rendu de la Cellule de liaison et d'accompagnement des structures de l'ESS du 16 septembre 2025 :**

- **94% des chargé-e-s de mission du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) constatent depuis trois ans une augmentation de l'accueil des structures en difficultés.** La part de structures en difficulté accompagnées aujourd'hui par le DLA est supérieure à 25% pour une très large majorité des porteurs.
- L'enquête estivale auprès des adhérents de CHANTIER école révèle des difficultés importantes de trésorerie : **46% ont une trésorerie inférieure à 3 mois, 57% ont eu des encaissements tardifs de subventions** et 10% ont eu une procédure d'alerte par le commissaire aux comptes suite à l'exercice 2024.

¹ Avis du CESE "Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique", 28 mai 2024.

5- D'après les données du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), entre le 1er janvier et le et le 1er septembre :

- **1052 procédures collectives concernent les associations dont 462 liquidations**, ce qui constitue **un record** sur les trois premiers trimestres d'une année.
- A titre de comparaison, **ces chiffres étaient divisés par deux en 2022** (649 procédures collectives dont 212 liquidations).

Or, dans ce contexte où notre société est frappée par de multiples crises (sociale, démocratique, économique, budgétaire) et une fragmentation inédite, les associations interviennent dans tous les domaines et constituent dans nos territoires, un garant de la cohésion. **Quel serait le coût social, démocratique et financier pour la société si l'action assurée par les associations devait disparaître ?**

Les associations : un pilier indispensable à notre société

—> **Peut-on vraiment se passer des associations dans l'action publique ?**

Par leur présence au quotidien, les associations mettent en œuvre les politiques publiques, prolongent voire accomplissent des services publics et s'y substituent à moindre coût.

Les associations exercent leurs missions de manière désintéressée, c'est-à-dire sans recherche de lucrativité et de bénéfices. Par exemple, les Restos du cœur ont évalué qu'avec seulement 160 euros d'argent public, ils assurent une aide alimentaire et un accompagnement à une personne en situation de précarité pendant un an.²

Plus récemment, un rapport parlementaire d'information sur les conditions d'accueil et d'encadrement des séjours de cohésion du service national universel du 17 septembre 2015 rappelle que les mouvements d'éducation populaire sont capables d'organiser des séjours pour des prix bien inférieurs à celui du SNU.

—> **Peut-on se passer d'une école de la démocratie ?**

Les associations constituent également une école de l'engagement et de la citoyenneté par leur capacité à réunir des citoyens autour d'un intérêt commun. Aujourd'hui, les 21 millions de bénévoles représentent une force importante pour agir sur les territoires.

Ancrées de notre quotidien, les associations servent également de médiateurs entre les citoyens et les pouvoirs publics. Elles facilitent le dialogue et permettent une meilleure prise en compte des réalités du terrain dans la prise de décision politique. Agissant au cœur des territoires, elles peuvent recueillir les difficultés et les besoins des populations, passant des intérêts collectifs à l'intérêt général.

² Étude de l'Observatoire des Restos du Cœur, Juillet 2023

—> **Peut-on se passer d'une source d'attractivité et d'un garant de la cohésion sociale dans nos territoires ?**

Par leur ancrage local, les associations participent aussi à l'attractivité et à l'identité de nos territoires.

Préserver les associations, c'est aussi préserver l'économie ! Le poids économique des associations représente 123,7 milliards d'euros (soit 3 points de PIB) et induit l'emploi d'environ 11 % des salariés du secteur privé.³ Ce pourcentage équivaut à 1,9 million de salariés faisant du secteur associatif, le premier employeur de France et près d'un salarié sur dix dans le secteur privé.⁴

Le dynamisme insufflé par le secteur associatif dans les territoires ne se résume pas à l'attractivité économique. Les associations animent nos territoires et constituent des lieux de socialisation pour les citoyens. En organisant des activités sportives, culturelles, éducatives, solidaires, elles permettent aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de construire des liens de proximité. Ce sont ces moments de cohésion qui favorisent la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, le vivre ensemble et finalement, le sentiment d'appartenance à un territoire.

En définitive

A l'heure où la crise démocratique et le manque de participation citoyenne s'enlisent, peut-on fragiliser un secteur où 20 millions de Français s'engagent ?

Alors que l'INSEE a récemment annoncé des chiffres records sur la pauvreté, peut-on réduire la capacité d'agir des associations de solidarités, luttant contre la précarité et les exclusions ?

A l'heure où le dérèglement climatique est remis en cause et où les objectifs de transition écologique ne sont pas atteints, peut-on faire des économies sur des structures luttant contre le changement climatique et éduquant les citoyens aux enjeux environnementaux ?

Quelques mois après le procès Pelicot et la constitutionnalisation du droit à l'avortement, peut-on se satisfaire de la fermeture des centres d'accueil et de la fragilisation globale des structures garantissant les droits des femmes ?

Alors que les guerres se multiplient, dans le non-respect du droit humanitaire et des droits humains, peut-on réduire les baisses de l'AFD et les aides aux associations de solidarité internationale ?

A l'heure où les dérives se multiplient dans les secteurs de la petite enfance et du grand âge à but lucratif, peut-on s'indigner sans soutenir les modèles non-lucratifs ?

Alors que la société se fragmente et que la haine se diffuse, peut-on couper les financements des associations culturelles et des autres lieux de rencontres, de socialisation, de vivre ensemble entre les habitants ?

³ Paysage associatif français de 2023

⁴ Étude, La France associative en mouvement de 2024, réalisée par Recherches & Solidarités.



Alors que l'inclusion des personnes en situation de handicap reste toujours un défi à relever, peut-on fragiliser les associations qui les accompagnent, luttent contre les préjugés et garantissent leur autonomie et leur participation à la société ?

Quelques mois après l'organisation des Jeux Olympiques où la participation associative et l'engagement citoyen ont favorisé sa réussite, peut-elle affaiblir les associations sportives qui permettent à chacun de pratiquer, partout sur le territoire, des activités indispensables au bien-être et à la cohésion sociale ?

Alors que la précarité s'aggrave et que les inégalités d'accès aux loisirs, aux vacances s'accroissent, peut-on réduire le soutien aux associations organisatrices de loisirs au service de l'intérêt général et qui rendent possible le départ de milliers d'enfants ?

La réponse est non ! Alors, partout, les associations se mobilisent le 11 octobre pour défendre les valeurs du monde associatif et demander d'une même voix : **Pas un euro de moins pour le secteur associatif !**